

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2026

#### Ouverture de la séance

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

#### 2. Première période de questions

#### 3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026

#### 4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Nomination des membres du conseil municipal sur le comité de gestion des eaux

#### 5. Règlements

5.1 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 764-26 décrétant des dépenses en immobilisations de 905 000\$ et un emprunt de 695 000\$ \$ et l'appropriation de 210 000\$ provenant de soldes disponibles des règlements 724-17 et 729-18 pour des travaux de voirie et de réfection, l'acquisition de génératrices ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules

#### 6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de janvier 2026

6.2 Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles 2026

6.3 Autorisation pour la signature des chèques de la Ville

6.4 Annulation du financement par le fonds de roulement – exercice financier 2025

6.5 Octroi d'un contrat de gré à gré pour le déploiement d'un pare-feu et de points d'accès pour l'optimisation de la sécurité et de la connectivité de l'infrastructure informatique de la Ville de Bedford

#### 7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de janvier 2026

#### 8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Demande de contribution pour le Tournoi Provincial Junior Allan Arless à Bedford

8.2 Demande de droit de passage – Grand défi Pierre Lavoie

8.3 Autorisation de passage – Journée Cycliste du Lac Champlain (CLACC)

8.4 Autorisation de contribution financière – Avante Gazette avril 2026

8.5 Autorisation de paiement- Réseau BIBLIO de la Montérégie – Tarification annuelle et frais d'exploitation 2026

8.6 Autorisation de contribution financière – Bourse d'études – École Massey-Vanier

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

- 8.7 Autorisation de contribution financière – Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (AphpBM)

## **9. Service des travaux publics et services techniques**

- 9.1 Services professionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2026
- 9.2 Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi - Approbation et autorisation de signature 2026
- 9.3 Autorisation de signature d'une entente de financement avec l'Organisme de Bassin Versant de la Baie Missisquoi
- 9.4 Octroi de mandat pour une étude préliminaire - Plan directeur pour la séparation des réseaux d'égout
- 9.5 Inspection des pièges à matières grasses en 2026

## **10. Service incendie et sécurité publique**

## **11. Ressources humaines**

- 11.1 Liste des embauches au 3 février 2026
- 11.2 Adoption de la grille salariale – Camp de jour 2026

## **12. Dépôt de correspondance**

- 12.1 Procès-verbal Zone-Éco 9 décembre 2025 (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi)
- 12.2 Lettre de remerciement de Nez rouge Granby-Cowansville à la Ville de Bedford
- 12.3 Lettre de remerciement Main dans la Main à la Ville de Bedford
- 12.4 Lettre de remerciement du Gala 2026 CPA de Bedford à la Ville de Bedford
- 12.5 Lettre de remerciement du RePaire Espace collectif à la Ville de Bedford
- 12.6 Remerciement du club de la FADOQ à la Ville de Bedford
- 12.7 Remerciements pour le service Incendie de Bedford, de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge

## **13. Affaires nouvelles**

### **Deuxième période de questions**

## **14. Levée de la séance**

- 14.1 Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford,  
tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 3 février  
2026 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Suzanne Plouffe
Pierre Le Blanc	Richard Fournier
Yvette Tétreault Lapointe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier  
et M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

26-02-22

**Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

26-02-23

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le sujet 13.1 est ajouté en affaires nouvelles comme suit : Demande d'appui à la municipalité de Freightsburg – Traitement des eaux usée.
- Le sujet 13.2 est ajouté en affaires nouvelles comme suit : Modification de la résolution 26-01-14 relative à la demande de commandite et de gratuité pour l'échange culturel Bedford-Kensington.
- Le sujet 13.3 est ajouté en affaires nouvelles comme suit : Autorisation de signature de la lettre d'entente #5 avec le syndicat Unifor.
- Le sujet 13.4 est ajouté en affaires nouvelles comme suit : Ajustement de salaires 2026 – Pompiers et personnel du Service de Sécurité Incendie.

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 30 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

- Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

26-02-24

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026.

ADOPTÉE

N.M

**Tour de table des membres du conseil**

26-02-25

**Nomination des membres du conseil municipal sur le comité de gestion des eaux**

Considérant les élections du 2 novembre 2025;

Considérant la résolution numéro 2025-11-331 nommant les membres du conseil sur les différents comités;

Considérant qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil sur le comité de gestion des eaux;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil désigne le conseiller Pierre Le Blanc à titre de président, ainsi que le maire Claude Dubois et le conseiller Richard Fournier comme membres du **Comité de gestion des eaux**.

ADOPTÉE

26-02-26

**Adoption du Règlement d'emprunt numéro 764-26 décrétant des dépenses en immobilisations de 905 000\$ et un emprunt de 695 000\$ \$ et l'appropriation de 210 000\$ provenant de soldes disponibles des règlements 724-17 et 729-18 pour des travaux de voirie et de réfection, l'acquisition de génératrices ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, par monsieur le conseiller Daniel Audette par le biais de la résolution 26-01-04;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance du conseil municipal et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement d'emprunt numéro 764-26 décrétant des dépenses en immobilisations de 905 000\$ et un emprunt de 695 000\$ \$ et l'appropriation de 210 000\$ provenant de soldes disponibles des règlements 724-17 et 729-18 pour des travaux de voirie et de réfection, l'acquisition de génératrices ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules.

ADOPTÉE

26-02-27

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de janvier 2026**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
 Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 3 février 2026 au montant de 331 497,89\$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 30 janvier 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-02-28

**Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles 2026**

Considérant que la Ville de Bedford doit régulièrement engager des dépenses de nature incompressible telles que les frais d'électricité, de téléphone, remises gouvernementales, salaires et autres de cette nature;

Considérant qu'il faut assurer une saine gestion et éviter des charges administratives à la Ville;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
 Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe  
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement des dépenses de nature incompressible pour l'année 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-02-29

**Autorisation pour la signature des chèques de la Ville**

Considérant l'élection des nouveaux membres du conseil municipal;

Considérant la nécessité d'avoir une deuxième personne signataire en l'absence du directeur général;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
 Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
 Et résolu à l'unanimité

Que les signataires autorisés de la Ville de Bedford sont le maire, Claude Dubois, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et trésorier, Richard Joyal, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière, Catherine Nadeau.

Que deux, quels qu'ils soient d'entre eux, peuvent agir à titre de signataire autorisé (défini ci-après) pour le compte de la Ville de Bedford et peuvent, à l'occasion, déléguer des pouvoirs par écrit à un ou plusieurs délégués afin qu'ils puissent poser l'un ou l'autre des actes, ou chacun d'eux, décrits dans la définition de signataire autorisé. Une telle délégation peut viser une période limitée ou illimitée. La lettre de délégation doit indiquer le nom et le titre et comporter un spécimen de signature de chaque délégué.

Tout signataire autorisé, de même que le maire, le maire suppléant, le directeur général et la directrice générale adjointe et greffière, est autorisé pour et au nom de la Ville de Bedford, à l'occasion, à négocier le dépôt auprès de cette institution bancaire (mais au crédit du compte seulement) de tous les chèques, billets, lettres de change et ordres de paiement. L'endossement par la Ville de Bedford de tout effet déposé dans un

26-02-29  
(Suite)+  
compte peut être effectué au moyen d'un timbre en caoutchouc ou de tout autre dispositif.

ADOPTÉE

**26-02-30 Annulation du financement par le fonds de roulement – exercice financier 2025**

Considérant les résolutions relativement au financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2025;

Considérant le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous sont différents des résolutions initiales;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Loisirs	Aménagement - parc à chien (2024)	20 000,00 \$	- \$	(20 000,00) \$	(20 000,00) \$
Loisirs	Aménagement - parc à chien (2025)	25 000,00 \$	33 977,78 \$	8 977,78 \$	8 977,78 \$
Loisirs	Amélioration de l'aréna	123 500,00 \$	107 412,07 \$	(16 087,93) \$	(16 087,93) \$
Travaux publics	Camionnettes	50 757,52 \$	55 797,97 \$	5 040,45 \$	5 040,45 \$
Travaux publics	Treuil forestier	5 000,00 \$	6 056,73 \$	1 056,73 \$	1 056,73 \$
Travaux publics	Purgeur d'eau	8 000,00 \$	6 535,47 \$	(1 464,53) \$	(1 464,53) \$
Loisirs	Riste BMX	5 000,00 \$	5 401,60 \$	401,60 \$	401,60 \$
Loisirs	Pumptrack	1 500,00 \$	1 286,10 \$	(213,90) \$	(213,90) \$
Loisirs	Tables bistro	6 000,00 \$	5 199,60 \$	(800,40) \$	(800,40) \$
Loisirs	Lumières et décoration Noel	25 000,00 \$	24 868,71 \$	(131,29) \$	(131,29) \$
					(23 221,49) \$

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par le conseiller Richard Fournier

Et résolu à l'unanimité

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2025 pour un montant de 23 221,49 \$.

ADOPTÉE

**26-02-31 Octroi d'un contrat de gré à gré pour le déploiement d'un pare-feu et de points d'accès pour l'optimisation de la sécurité et de la connectivité de l'infrastructure informatique de la Ville de Bedford**

Considérant qu'il est nécessaire de tenir à jour l'infrastructure informatique de la Ville de Bedford;

Considérant l'offre de services #ML043664 V2 reçue par la firme Ited en date du 28 janvier 2026;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal octroie de gré à gré un contrat de services à la firme Ited pour le déploiement d'un pare-feu et de points d'accès pour l'optimisation de la sécurité et de la connectivité de l'infrastructure informatique de la Ville de Bedford, selon la soumission #ML043664 V2 au montant de 24 452 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M

**Dépôt du registre des permis du mois janvier 2026**

26-02-32

**Demande de contribution pour le Tournoi Provincial Junior Allan Arless à Bedford**

Considérant que le directeur du Tournoi Provincial Junior Allan Arless de Bedford a transmis au conseil une demande de contribution financière pour son tournoi qui s'est déroulé à Bedford du 2 au 4 janvier 2026 à Bedford;

Considérant que sa demande était d'obtenir 36 heures de glace équivalent à 24 parties gratuitement pour ce tournoi;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil accorde une aide financière d'un montant de 2 520 \$ équivalent à 36 heures de glace au Tournoi Provincial Junior Allan Arless tenu du 2 au 4 janvier 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-02-33

**Demande de droit de passage – Grand défi Pierre Lavoie**

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie tiendra son 1000 km du 11 au 14 juin 2026;

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie rallie tout le Québec;

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie témoigne de son expertise en matière d'organisation et de logistique, comptant sur l'appui de 500 personnes (bénévoles, intervenants et partenaires);

Considérant que le peloton cycliste et son escorte ne s'étalent que sur 500 à 700 mètres, circulant à une vitesse moyenne de 24 km/h sur une seule voie, ce qui a pour effet d'interrompre la circulation pendant 2 à 3 minutes tout au plus;

Considérant qu'ils auront besoin d'une autorisation écrite, adressée à l'attention de Clémence Châteauvert-Gagnon la Coordonnatrice du parcours, leur accordant officiellement le droit de passage dans notre municipalité au plus tard le 20 février 2026;

Considérant que dans le cadre de l'évènement, des équipes de tournage seront présentes et accompagneront les participants, lesquels pourront être filmés tout au long du trajet au moyen de drones de petite taille;

Considérant que, selon le trajet présenté, le convoi circulera sur le territoire de la Ville de Bedford, soit sur le chemin de Meyers, la rue du Pont et la rue Principale (route 202), entre 0 h 30 et 1 h 00 environ, dans la nuit du jeudi au vendredi 12 juin 2026;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise au Grand défi Pierre Lavoie le droit de passage du convoi de 1000 km, sur le réseau routier du territoire de la Ville de Bedford selon le tracé déposé, ainsi que l'utilisation d'un drone et ce, lors de son événement qui sera tenu du 11 à 14 juin 2026.

ADOPTÉE

26-02-34

**Autorisation de passage – Journée Cycliste du Lac Champlain (CLACC)**

Considérant que de l'organisme Circuit cycliste du Lac Champlain (CLACC) sollicite la Ville de Bedford afin d'obtenir une autorisation de passage relativement à la tenue de leur évènement annuel lequel soulignera leur 20<sup>e</sup> anniversaire et se tiendra le samedi 6 juin 2026;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
 Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe  
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise la tenue d'une partie de l'évènement sur le territoire de la Ville de Bedford et plus spécifiquement selon le tracé déposé, le samedi 6 juin 2026.

Que ce conseil accepte de formuler une demande à l'organisation (CLACC) afin d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec.

Que ce conseil désigne le directeur général ou en son absence, la directrice générale adjointe, comme étant la personne ressource de la Ville pour la finalisation de l'entente avec l'organisme.

ADOPTÉE

26-02-35

**Autorisation de contribution financière – Avante Gazette avril 2026**

Considérant que depuis 1997, l'Avante Women's Centre, un organisme à but non-lucratif situé à Bedford, vient en aide aux femmes anglophones de la région de Brome-Missisquoi;

Considérant que la publication de l'Avante Gazette constitue un moyen de soutenir ses efforts continus et de favoriser l'interaction avec ses membres;

Considérant la demande d'aide financière soumise à la Ville de Bedford afin de couvrir les frais d'impression et de distribution de la gazette;

Considérant que 250 exemplaires imprimés seront distribués à Bedford, Cowansville, Farnham et Lac-Brome;

Considérant que notre carte d'affaires apparaîtra sur la dernière page pour une visibilité maximale;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
 Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise une contribution financière à Avante Women's Center, pour l'Avante Gazette du mois d'avril 2026, au montant de 250 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-02-36

**Autorisation de paiement- Réseau BIBLIO de la Montérégie – Tarification annuelle et frais d'exploitation 2026**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
 Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
 Et résolu par l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement à Réseau BIBLIO de la Montérégie, d'un montant de 18 002,20 \$, plus les taxes applicables, pour la tarification annuelle et les frais d'exploitation 2026.

26-02-36

(Suite)

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-02-37

### **Autorisation de contribution financière – Bourse d'études – École Massey-Vanier**

Considérant que l'école Massey-Vanier continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2026;

Considérant que pour ce faire, le Comité des bourses d'études Massey-Vanier (coté anglophone) sollicite la Ville de Bedford pour une contribution financière sous forme de Bourse d'études;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
 Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250 \$ à un finissant de l'école Massey-Vanier, Classe 2026, résidant dans la Ville de Bedford.

Que ce conseil nomme le maire, M. Claude Dubois pour remettre ladite bourse lors du gala des finissants qui se tiendra le jeudi 28 mai 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-02-38

### **Autorisation de contribution financière – Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (AphpBM)**

Considérant que l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (AphpBM) sollicite le soutien de la Ville de Bedford dans le cadre de leur campagne de financement pour l'accessibilité inclusive « Coeur à cœur avec notre communauté »;

Considérant que la campagne de financement 2026 a pour objectif de poursuivre un véritable « cœur à cœur » avec la communauté de Brome-Missisquoi, afin de renforcer les liens de solidarité et d'améliorer un cœur à la fois, l'attitude des gens face à l'accessibilité inclusive;

Considérant que le financement recueilli servira à maintenir leur bottin électronique sur l'accessibilité dans Brome-Missisquoi qui compte +/- 550 commerces et édifices fédéraux, provinciaux et municipaux puis que du même coup, ce dernier alimente les données vers leur application pour téléphone intelligent « AccèsFacile/EasyAccess »;

Considérant que la Ville de Bedford désire appuyer la cause de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
 Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
 Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil accorde un don de 150 \$ à l'Association des personnes handicapées physique de Brome-Missisquoi.

26-02-38  
(Suite)

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-02-39

**Services professionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2026**

Considérant que la Ville de Bedford fonctionne avec des effectifs réduits dans le domaine technique;

Considérant que la Ville de Bedford a souvent besoin, et ce à chaque année, d'assistance technique et administrative offertes par des professionnels;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc. a une connaissance approfondie de nos installations et des défis à relever par la Ville de Bedford;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc. offre une panoplie de services techniques et administratifs dans le domaine municipal;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services à Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels occasionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2026;

Considérant que cette offre de services est budgétaire et est jugée conforme et acceptable pour ce type de travail;

Considérant que dès que ce mandat sera octroyé à Tetra Tech QI inc., le contrat couvrant l'assistance technique et administrative pour l'année 2025 sera fermé;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie un mandat à Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels occasionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2026 pour un montant budgétaire de 20 000\$, plus les taxes applicables, et que les services seront facturés sur une base à tarif horaire selon la grille des tarifs horaires par catégorie de professionnels indiquée dans leur offre de service 47245TTD (10OSV).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-02-40

**Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi - Approbation et autorisation de signature 2026**

Considérant que la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

Considérant que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de

26-02-40  
(Suite)

certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

Considérant que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« ci-après le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

Considérant que Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

Considérant que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

Considérant que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité ;

Considérant que ÉEQ a identifié la MRC de Brome-Missisquoi comme l'organisme municipal signataire pour conclure une telle entente ;

Considérant que l'entente-cadre rédigée par ÉEQ exige que l'organisme municipal possède « la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application » ;

Considérant que les municipalités peuvent conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui les régit, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

Considérant qu'il y a lieu à ce que les Municipalités délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le Règlement ;

Considérant que les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C -27.1 et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'*Entente de délégation de compétence et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* ;

Considérant que les parties ont conclu en 2025 l'*Entente de délégation de compétence et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* ;

Considérant que l'année 2025 en était une de transition et que la délégation de compétence et de services en lien avec les matières résiduelles doit être évolutive, en respect des obligations de la MRC face à l'entente-cadre signée avec ÉEQ et refléter les diverses situations sur le territoire de Brome-Missisquoi, ainsi l'entente originale, signée en 2025, doit être remplacée ;

Considérant qu'il y a lieu pour l'année 2026 d'établir entre les Parties notamment comment régir le fonctionnement, prévoir les interactions ainsi que les modalités de répartition des contributions financières ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Et résolu à l'unanimité

26-02-40  
 (Suite) Que le conseil de la Ville de Bedford approuve l'*Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* (l'« *Entente* »).

Que le conseil autorise et mandate le maire, et le directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité ladite *Entente*.

Que le conseil nomme à titre de représentant de la Ville, le conseiller technique, et à titre de substitut le directeur des travaux publics, pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite *Entente* et à y participer activement.

Que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'*Entente*, la ressource occupant la fonction de conseiller technique au sein de la municipalité.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

26-02-41 **Autorisation de signature d'une entente de financement avec l'Organisme de Bassin Versant de la Baie Missisquoi**

Considérant que la Ville de Bedford souhaite conclure une entente de financement avec l'Organisme Bassin Versant de la Baie Missisquoi (OBV) pour mettre en œuvre un plan d'action sur la réduction du phosphore;

Considérant que cette entente prévoit que l'OBV versera à la Ville de Bedford un montant de 38 950\$, plus les taxes applicables, à la suite de la réalisation des objectifs;

Considérant l'offre de services reçue de la firme TetraTech afin d'effectuer le mandat relatif sur le Plan directeur pour la séparation des réseaux d'égout;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
 Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le directeur général, Richard Joyal, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford, l'entente de financement avec l'Organisme de Bassin Versant de la Baie Missisquoi.

ADOPTÉE

26-02-42 **Octroi de mandat pour une étude préliminaire - Plan directeur pour la séparation des réseaux d'égout**

Considérant que la Ville de Bedford désire réduire le nombre de surverse provenant de ses réseaux d'égout dans la rivière aux Brochets ;

Considérant que les réseaux d'égout dans le secteur nord de la ville sont en grande partie constitués de système unitaire permettant aux eaux de pluie de se mélanger aux eaux usées avant d'être dirigées vers la station d'épuration ;

Considérant que cet apport d'eau fait en sorte de dépasser, en cas de fortes pluies ou de fonte de neige, la capacité des réseaux d'égout causant ainsi des débordements dans la rivière aux Brochets par le déversoir du poste de pompage Cyr et/ou augmente la quantité des eaux usées à traiter ;

26-02-42  
(Suite)

Considérant que pour réduire les surverses et réduire la quantité des eaux usées à traiter, il faudra séparer les réseaux d'égout unitaires pour en faire des réseaux sanitaires pour diriger les eaux usées vers la station d'épuration et des réseaux pluviaux qui dirigeront les eaux de pluie dans la rivière aux Brochets ;

Considérant que les travaux de séparation des réseaux d'égout seront faits en plusieurs phases et qu'il faudra établir la séquence des réfections de rues pour réduire le plus rapidement possible les surverses ;

Considérant qu'une demande d'offre de services professionnels a été faite à Tetra Tech QI Inc. pour effectuer l'étude préliminaire ;

Considérant que l'offre de services 54954TT (10OSV) de Tetra Tech QI Inc. est au montant de 38 950\$ (taxes applicables en sus) et qu'elle est jugée conforme;

Considérant l'entente de financement conclue avec l'Organisme de Bassin Versant de la Baie Missisquoi pour les frais reliés à cette étude;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie un mandat de 38 950\$ (taxes applicables en sus) à Tetra Tech QI Inc. pour effectuer l'étude préliminaire du plan directeur pour la séparation des réseaux d'égout selon les modalités de leur offre de services professionnels 54954TT (10OSV).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-02-43

### **Inspection des pièges à matières grasses en 2026**

Considérant que la Ville de Bedford désire continuer à inspecter tous les établissements situés sur son territoire qui effectuent de la préparation alimentaire et le cas échéant, doivent être munis d'un piège à matières grasses;

Considérant que les employés de la Ville de Bedford ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour effectuer ce travail;

Considérant que « Consultation LCB » est l'entreprise spécialisée en inspection des pièges à matières grasses qui a effectué les inspections des pièges à matières grasses sur le territoire de la Ville de Bedford depuis 2022 et que le tout a été fait à la satisfaction de la Ville;

Considérant que « Consultation LCB » a déposé une offre de services applicable en 2026 à la Ville de Bedford pour continuer le mandat;

Considérant que les tâches qui ont été faites depuis 2022 sont :

- Inspection terrain à l'aide d'un questionnaire qui a été complété par les propriétaires des commerces ;
- Rapport de visite des lieux ;
- Rapport d'inspection ;
- Remise du registre d'entretien et d'inspection qui a été remis lors de la visite des lieux;

Considérant que les tâches que devrait accomplir « Consultation LCB » en 2026, selon les disponibilités, seraient :

26-02-43  
(Suite)

- Envoyer une lettre de non-conformité préalablement signée par la Ville, indiquant un délai de mise en conformité, aux commerçants apparaissant sur la liste de non-conformité;
- Faire une dernière inspection après l'échéance du délai de mise en conformité et dans le cas où le commerce est toujours non-conforme, demander à la Ville d'émettre un constat d'infraction à la suite du non-respect du règlement numéro 452-21-1 de la Ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie le mandat d'inspection des pièges à matières grasses situés sur le territoire de la Ville de Bedford pour 2026 à l'entreprise « Consultation LCB », selon leur offre de services datée du 25 janvier 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M

#### **Dépôt de liste des embauches au 3 février 2026**

26-02-44

#### **Adoption de la grille salariale – Camp de jour 2026**

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder à l'embauche de personnel pour la tenue de son camp de jour estival à chaque année;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la grille des salaires ci-dessous pour l'embauche du personnel au camp de jour estival de la Ville de Bedford pour l'année 2026:

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année
Aide-animateur	Salaire minimum	Salaire minimum	Salaire minimum	Salaire minimum
Animateur ou accompagnateur non qualifié	Salaire minimum + 1,25\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$
Accompagnateur qualifié	Salaire minimum + 2,25\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$
Coordonnateur	Salaire minimum + 5,75\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$

ADOPTÉE

N.M

#### **Dépôt du procès-verbal Zone-Éco 9 décembre 2025 (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi)**

N.M

#### **Dépôt d'une Lettre de remerciement de Nez rouge Granby-Cowansville à la Ville de Bedford**

- N.M                   **Dépôt d'une lettre de remerciement Main dans la Main à la Ville de Bedford**
- N.M                   **Dépôt d'une lettre de remerciement du Gala 2026 CPA de Bedford à la Ville de Bedford**
- N.M                   **Dépôt d'une lettre de remerciement du RePaire Espace collectif à la Ville de Bedford**
- N.M                   **Dépôt d'une lettre de remerciement du club de la FADOQ à la Ville de Bedford**
- N.M                   **Dépôt d'une lettre de remerciements pour le service Incendie de Bedford, de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge**
- 26-02-45            Demande d'appui à la municipalité de Freightsburg – Traitement des eaux usées**
- Considérant que la performance de la station d'épuration de la municipalité de Freightsburg n'est pas en mesure de respecter les exigences de rejets prescrites par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP ») ;
- Considérant que le non-respect des exigences de rejets empêche tout prolongement du réseau et bloque tout projet de développement depuis 2020 ;
- Considérant que la municipalité de Freightsburg (« Municipalité ») a ainsi entrepris les études d'ingénierie, géotechniques et travaux de conduites afin de corriger le problème par le remplacement de sa station d'épuration depuis 2020 ;
- Considérant que la Municipalité a défrayé à ce jour d'importantes sommes à même ses fonds disponibles de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (« TECQ ») et que le projet a subséquemment été retenu dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU 1.1;
- Considérant que le MELCCFP a autorisé la réalisation des travaux et que les documents d'appel d'offres sont prêts pour le lancement, sous réserve d'une autorisation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH ») ;
- Considérant que le MAMH vient d'interdire à la Municipalité de procéder à cet appel d'offres tant que le MAMH ne disposera pas de fonds suffisants dans le cadre de son programme PRIMEAU 1.2;
- Considérant que la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité a pourtant été jugée prioritaire par le MAMH ;
- Considérant que cette directive a pour conséquence de retarder le lancement de l'appel d'offres et des travaux de l'ordre d'un an, occasionnant encore des coûts supplémentaires pour le gouvernement et les résidents, avec des travaux éventuels en hiver 2027 et des mobilisations supplémentaires des équipes de travail ;
- Considérant que la ministre des Affaires municipales réitétait le 13 novembre 2025, son « engagement à travailler en collaboration avec les municipalités pour leur simplifier la vie » tout en précisant que « [I]les municipalités gagnent en efficacité lorsqu'elles évoluent dans un cadre qui valorise leur autonomie. Et ultimement, ce sont nos citoyens qui en bénéficient. C'est pour eux que nous travaillons tous » ;
- Considérant qu'entretemps la pollution générée par la station d'épuration dysfonctionnelle continue de contaminer la rivière aux Brochets et surtout les eaux de la baie Missisquoi identifiée comme une priorité d'assainissement conjointe avec les Américains ;

26-02-45  
(Suite)

Considérant qu'il serait possible de réaliser un appel d'offres et différentes étapes administratives sans pour cela engager des dépenses avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 tel qu'exigé par le MAMH ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la Municipalité de Freightsburg.

De demander à la ministre des Affaires municipales d'assurer le financement des travaux d'assainissement devant être réalisés dans le programme PRIMEAU 1.2 conformément aux règles du Programme, de débloquer le moratoire en cours sur l'appel d'offres de la Municipalité de Freightsburg et d'accélérer les procédures administratives afin que les travaux puissent être engagés dès le 1<sup>er</sup> avril 2026.

De transmettre une copie de la présente résolution à la direction régionale du MAMH, à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest, à la FQM et à l'UMQ, de même qu'à toutes les municipalités du territoire de Brome-Missisquoi, pour appui.

ADOPTÉE

26-02-46

**Modification de la résolution 26-01-14 relative à la demande de commandite et de gratuité pour l'échange culturel Bedford–Kensington**

Considérant la résolution numéro 26-01-14 du conseil municipal adopté le 13 janvier 2026;

Considérant que, dans ladite résolution, les dates désignées ne concordaient plus avec les dates dont ils avaient besoin;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la nouvelle demande ainsi que des nouvelles dates et des heures de temps de glace demandées pour les 20, 21 et 22 février 2026;

Considérant que ces temps de glace sont disponibles pour l'échange culturel Bedford/Kensington;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil modifie la conclusion de la résolution numéro 26-01-14 afin d'y lire ceci :

« Que ce conseil accorde une gratuité de temps de glace à l'aréna de Bedford le vendredi 20 février de 15h00 à 17h00, samedi 21 février, de 18h00 à 20h00 et le dimanche 22 février, de 13h00 à 16h00, cette gratuité représentant une valeur de plus de 1472.80\$. »

Que ce conseil considère que lesdites gratuités représenteront la contribution financière de la Ville pour cet événement.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-02-47

**Autorisation de signature de la lettre d'entente #5 avec le syndicat Unifor**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente #5 relative à la cotisation de l'employeur au Fond de Solidarité FTQ (REER) ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le directeur général, Richard Joyal, et la directrice générale adjointe, Catherine Nadeau, à signer la lettre d'entente #5 pour et au nom de la Ville de Bedford avec le syndicat Unifor.

ADOPTÉE

26-02-48

**Ajustement de salaires 2026 – Pompiers et personnel du Service de Sécurité Incendie**

Considérant le dépôt et l'approbation du budget 2026 pour le service de sécurité incendie;

Considérant que ledit budget inclut la rémunération horaire des différents postes du service de sécurité incendie;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil accepte les taux horaires suivants, et ce pour les heures de pratiques et d'entretien pour les officiers et les pompiers du Service de Sécurité Incendie Bedford :

Directeur du service : 37,44 \$/heure;

Directeur adjoint, Capitaine et lieutenant : 31,20 \$/heure;

Pompier : 26 \$/heure;

Cadet (incluant la formation) : salaire minimum /heure;

Gestionnaire, préventionniste et sécurité civile : 31,20 \$/heure;

Formateur : 40 \$/heure;

Secrétaire : 29,12 \$/heure.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi 30 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

2 citoyens se sont prévalu de la période de questions concernant les sujets suivants :

- L'objectif du Comité de gestion des eaux;
- La possibilité de faire prélever des échantillons d'eau à l'entrée et à la sortie de la rivière aux Brochets;
- Qualité du déneigement des routes et des trottoirs cet hiver;

- Options de protection et de conservation du boisé (milieu humide) derrière la rue Victoria.

26-02-49

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée à 19h30.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière